



DECRET N°D/2016/363/PRG/SGG

PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN OFFICIER GENERAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu l'ordonnance N°23/PRG du 16 décembre 1958, portant création de l'Armée Nationale

Vu la loi 001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2013/039/PRG/SGG du 25 février 2013 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées ;

DECRETE

ARTICLE 1/ Le Contre-Amiral Lansana TOURE, précédemment Préfet Maritime, est mis à la disposition de l'Etat-major Général des Armées pour Emploi.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 26 NOV. 2015 2016

Professeur Alpha CONDE